



LA SELLE-EN-LUITRÉ

ARRÊTÉ n° 55/2020

**Réglementation temporaire
de la circulation**

**Circulation en chaussée rétrécie
Etudes déploiement fibre optique
13 juillet 2020 au 15 janvier 2021**

m. 47/2020
Affiche - 1
13/07/2020

Le Maire de la commune de La Selle-en-Luitré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise BBM Fibre – 10 rue Saint Pol Roux – 78280 GUYANCOURT,

En raison des travaux d'études sur les infrastructures télécom pour le déploiement de la fibre optique sur la commune de La Selle-en-Luitré,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera en chaussée rétrécie au droit des travaux du 13 juillet 2020 au 15 janvier 2021. Ces travaux d'études auront lieu sur l'ensemble des voies communales.

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules sauf véhicules d'urgence et véhicules nécessaires au chantier sera interdit au niveau des travaux.

Article 3 : La signalisation qui découle du présent arrêté sera mise en place par l'entreprise BBM Fibre – 10 rue Saint Pol Roux – 78280 GUYANCOURT.

Article 4 : M. le Maire de La Selle-en-Luitré, M. le chef de la Brigade de Gendarmerie de Fougères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

La Selle-en-Luitré,
le 13 juillet 2020

Le Maire,
Denis CHOPIN

